

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

Cent soixante-cinquième session
30 novembre – 4 décembre 2020



CONSEIL
(À compter du 1^{er} juillet 2020)

Président indépendant du Conseil de la FAO: M. Khalid Mehboob

Afghanistan ¹	Cameroun ¹	Indonésie ¹⁴	Pérou ¹¹
Afrique du Sud ¹	Canada ³	Israël ⁷	Qatar ³
Allemagne ¹	Chine ²	Italie ⁸	République de Corée ²
Andorre ⁵	Congo ²	Japon ²	République dominicaine ⁴
Angola ³	Costa Rica ³	Jordanie ²	Royaume-Uni ¹
Arabie saoudite ¹	Cuba ¹	Koweït ^{3,9}	Soudan du Sud ⁴
Argentine ³	Égypte ¹	Mexique ³	Sri Lanka ²
Australie ¹	Érythrée ¹	Monaco ¹	Suède ¹
Azerbaïdjan ⁶	Espagne ¹²	Myanmar ¹⁰	Thaïlande ^{1,13}
Bahamas ³	États-Unis d'Amérique ³	Nicaragua ²	Tunisie ¹
Belgique ³	Guinée ³	Ouganda ^{3,15}	Zimbabwe ³
Brésil ³	Guinée équatoriale ²	Pakistan ¹	
Burkina Faso ³	Inde ¹		

¹ Mandat: du 1^{er} juillet 2020 à la fin de la quarante-troisième session de la Conférence (2023)

² Mandat: du 1^{er} juillet 2018 à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021)

³ Mandat: de la fin de la quarante et unième session de la Conférence (juin 2019) au 30 juin 2022

⁴ Mandat: de la fin de la quarante et unième session de la Conférence (juin 2019) à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021)

⁵ L'Andorre a remplacé la Macédoine du Nord du 1^{er} juillet 2019 à la fin de la quarante-deuxième Conférence (2021)

⁶ L'Azerbaïdjan a remplacé l'Estonie du 1^{er} juillet 2019 à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021)

⁷ Israël remplace l'Autriche du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022

⁸ L'Italie remplace la France du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022

⁹ Le Soudan remplacera le Koweït du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2022

¹⁰ Le Myanmar remplace les Philippines du 1^{er} janvier 2020 à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021)

¹¹ Le Pérou a remplacé le Chili de la fin de la quarante et unième session de la Conférence (2019) à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021)

¹² L'Espagne a remplacé la Fédération de Russie du 1^{er} juillet 2020 à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021)

¹³ La Malaisie remplacera la Thaïlande du 1^{er} janvier 2022 à la fin de la quarante-troisième session de la Conférence (2023)

¹⁴ L'Indonésie remplace le Viet Nam du 1^{er} janvier 2020 à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (2021)

¹⁵ Considéré comme démissionnaire, conformément au paragraphe 7 de l'Article XXII du Règlement général de l'Organisation

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

Cent soixante-cinquième session
30 novembre – 4 décembre 2020

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

© FAO, 2020

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Table des matières

	Page
Organisation de la session.....	1
Questions liminaires	1
Déclaration du Directeur général	1
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.....	1
Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction	1
Questions relatives au Programme.....	1
Grandes lignes du Cadre stratégique 2022-2031 et ébauche du Plan à moyen terme 2022-2025..	1
Nouvelle stratégie de la FAO relative à la participation du secteur privé	4
Réponse de la FAO face à la pandémie de covid-19: Construire pour transformer	5
Initiative Main dans la main	6
Rapports des Conférences régionales.....	7
Rapports des comités techniques.....	7
Rapport de la vingt-septième session du Comité de l'agriculture (28 septembre-2 octobre 2020)	7
Rapport de la vingt-cinquième session du Comité des forêts (5-9 octobre 2020).....	9
Rapports des comités du Conseil.....	11
Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-neuvième session) et du Comité financier (cent quatre-vingt-troisième session) (9 et 13 novembre 2020)	11
Rapport de la cent vingt-neuvième session du Comité du Programme (9-13 novembre 2020)...	11
Rapports des cent quatre-vingt-deuxième et cent quatre-vingt-troisième sessions du Comité financier (29-30 octobre et 9-13 novembre 2020, respectivement).....	12
Rapport de la cent onzième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (26-28 octobre 2020)	13
Questions relatives à la gouvernance	13
Rapport intérimaire sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome.....	13
Préparatifs en vue de la quarante-deuxième session de la Conférence (12-16 juillet 2021).....	14
Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2021-2024	15
Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent soixante-quatrième session (6-10 juillet 2020).....	15
Questions diverses.....	15
Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM	15
Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2019	15
Calendrier 2020-2022 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales.....	16
Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO	16
Ordre du jour provisoire de la cent soixante-sixième session du Conseil (avril 2021)	16
Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO	16

Annexe A	17
Ordre du jour de la cent soixante-cinquième session du Conseil	17
Annexe B	19
Liste des documents	19
Annexe C	22
Projet de résolution de la Conférence Éradication de la peste des petits ruminants d'ici à 2030	22
Annexe D	24
Projet de résolution de la Conférence Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux	24
Annexe E	26
Projet de résolution de la Conférence Année internationale de la santé des végétaux	26
Annexe F	27
Projet de résolution de la Conférence Année internationale du palmier dattier	27
Annexe G	28
Projet de résolution de la FAO Comptes vérifiés de la FAO 2019	28
Annexe H	29
Calendrier provisoire 2020-2022 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM et des autres réunions principales	29

Organisation de la session

Questions liminaires¹

1. La cent soixante-cinquième session du Conseil s'est tenue du 30 novembre au 4 décembre 2020 sous la présidence de M. Khalid Mehboob, Président indépendant du Conseil.
2. À titre exceptionnel, la session s'est déroulée à distance en raison de la pandémie mondiale de covid-19 et des préoccupations liées à la santé publique qui en découlent. Cette décision a été prise après consultation, par le Directeur général, du Président indépendant du Conseil et des groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
3. Le Conseil a confirmé, conformément à l'article VIII de son Règlement intérieur, qu'il consentait à la suspension de l'application des articles incompatibles avec l'organisation d'une session à distance, en particulier l'article II, paragraphe 3, du Règlement, qui dispose que toutes les sessions du Conseil se tiennent au Siège de l'Organisation.

Déclaration du Directeur général²

4. M. Qu Dongyu, Directeur général, a prononcé un discours à l'adresse du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier³

5. Le Conseil a pris note de la Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et a adopté l'ordre du jour et le calendrier de la session tels que modifiés.
6. Le Conseil a approuvé les procédures spéciales énoncées à la section II du document intitulé *Méthodes de travail pour la cent soixante-cinquième session du Conseil* (CL 165/INF/5).
7. L'ordre du jour est reproduit à l'*annexe A* du présent rapport.

Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction⁴

8. Le Conseil a élu les trois vice-présidents suivants pour sa session: M^{me} Maria de Fatima Jardim (Angola), M^{me} Yael Rubinstein (Israël) et M. Yousef Juhail (Koweït).
9. Le Conseil a élu M^{me} Kelli Ketover (États-Unis d'Amérique) présidente du Comité de rédaction, lequel est composé des membres suivants: Allemagne, Australie, Canada, Chine, Cuba, Égypte, Espagne, Koweït, République dominicaine et Tunisie.

Questions relatives au Programme

Grandes lignes du Cadre stratégique 2022-2031 et ébauche du Plan à moyen terme 2022-2025⁵

10. Le Conseil a pris acte avec satisfaction du document portant la cote CL 165/3 intitulé *Grandes lignes du Cadre stratégique 2022-2031 et du Plan à moyen terme 2022-2025* et:
 - a. a salué le processus de consultation inclusif et transparent qui a été mis en place avec les Membres en vue d'élaborer le nouveau Cadre stratégique;
 - b. a noté avec satisfaction que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le «Programme 2030») et les objectifs de développement durable (ODD) figuraient au cœur du nouveau Cadre stratégique, ce qui permettra à la FAO d'utiliser un langage

¹ CL 165/PV/1; CL 165/PV/8.

² CL 165/PV/1; CL 165/PV/8.

³ CL 165/1; CL 165/INF/1; CL 165/INF/3; CL 165/INF/5; CL 165/PV/1; CL 165/PV/8.

⁴ CL 165/PV/1; CL 165/PV/5; CL 165/PV/8.

⁵ CL 165/3; CL 165/9 par. 8; CL 165/10 par. 9; CL 165/PV/1; CL 165/PV/2; CL 165/PV/3; CL 165/PV/8.

commun pour définir les cibles prescrites et les résultats correspondants à tous les échelons de l'Organisation;

- c. a noté que le Cadre stratégique s'appuyait sur la dynamique et les harmonisations qui s'opéraient déjà au sein de l'Organisation, notamment les réformes structurelles, l'Initiative Main dans la main et le Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19;
- d. s'est félicité des efforts déployés par la FAO en vue de faire évoluer et de renforcer tous les types de partenariats, y compris avec le secteur privé, tout en soulignant le rôle déterminant joué par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans la concrétisation du Programme 2030, et a encouragé la FAO à dynamiser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en continuant de les renforcer;
- e. a accueilli avec satisfaction le descriptif du Cadre stratégique qui vise à promouvoir des systèmes alimentaires durables, inclusifs et résilients pour une meilleure production, une meilleure nutrition, un meilleur environnement et une vie meilleure;
- f. a insisté sur la place centrale occupée par les trois axes du développement durable (économique, social et environnemental) et a relevé des aspects importants tels que l'approche «Un monde, une santé», ainsi que le rôle des échanges commerciaux et de l'accès aux marchés;
- g. a souligné qu'il était important de considérer les femmes et les jeunes – en particulier les femmes des zones rurales et les femmes autochtones –, de même que les petits exploitants et les agriculteurs familiaux, comme des acteurs essentiels pour l'avenir de l'alimentation, de l'agriculture et des systèmes alimentaires durables, et a insisté sur le fait que le Cadre stratégique devait tenir compte des intérêts particuliers de ces groupes;
- h. a souligné qu'il importait d'intégrer dans le Cadre stratégique un environnement propice renforcé et une approche axée sur la gestion du changement pour garantir l'efficacité et l'efficience des activités stratégiques de la FAO et de ses programmes;
- i. a insisté sur le fait que des descriptions spécifiques des priorités régionales devaient être intégrées au Cadre stratégique, tel que cela a été convenu par les conférences régionales en 2020 et souligné dans leurs rapports respectifs;
- j. a demandé que la prochaine version du Cadre stratégique et des domaines prioritaires des programmes prévoie une analyse plus approfondie du modèle de fonctionnement de la FAO, de ses différentes sources de financement et de la manière dont les informations en la matière seront communiquées;
- k. a souligné qu'il importait que la FAO continue d'aider les pays à avoir accès à des financements variés, y compris à des sources importantes de financement relatives au climat et à l'environnement telles que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat (FVC), et que la contribution des pays au Cadre stratégique devait être clairement définie;
- l. a noté que les ODD 1 (Pas de pauvreté) et 2 (Faim zéro) servaient de guide, que l'ODD 10 faisait l'objet d'un engagement renouvelé et que l'accent était mis sur l'importance et l'interdépendance de tous les ODD pour la concrétisation des trois objectifs mondiaux de la FAO;
- m. a rappelé, à cet égard, le vaste mandat de la FAO, qui est exclusivement ou partiellement responsable d'indicateurs liés aux ODD 1 (Pas de pauvreté) et 2 (Faim zéro), ainsi que 5 (Égalité entre les sexes), 6 (Eau propre et assainissement), 12 (Consommation et production responsables), 14 (Vie aquatique) et 15 (Vie terrestre), soulignant que le Cadre stratégique de la FAO devait tenir compte de ce vaste mandat;
- n. a réaffirmé l'importance de la mise en place de systèmes alimentaires durables et a rappelé, à cet égard, qu'il convenait d'encourager la transformation des systèmes alimentaires de

- façon cohérente, selon que de besoin et en fonction des contextes et des capacités , nationaux;
- o. a souligné que l'approche axée sur les systèmes alimentaires était indispensable à la FAO pour concrétiser sa vision d'un monde libéré de la faim et de toutes les formes de malnutrition et pour contribuer à la réalisation des ODD, et qu'il importait que les pays participent aux chaînes de valeur mondiales à cet égard, en tenant dûment compte des initiatives régionales mises en place et du système d'échanges commerciaux multilatéraux;
 - p. a souligné qu'il convenait d'envisager comme il se doit l'ensemble des approches, systèmes, outils et innovations disponibles, afin d'aider les Membres à mettre en place des systèmes alimentaires durables, de manière indépendante, neutre, équilibrée et fondée sur des éléments scientifiques et des données probantes;
 - q. a rappelé que les activités normatives fondées sur des données scientifiques et des éléments probants menées par la FAO constituaient l'un de ses principaux avantages comparatifs et a salué les efforts déployés par la Direction pour renforcer et accroître la visibilité du travail normatif de la FAO et de l'appui à l'élaboration de normes dans le Cadre stratégique, sans pour autant redéfinir la portée du travail normatif;
 - r. a fait valoir que le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021) et les résultats que l'on attend de celui-ci, s'ils sont approuvés par les Membres, pourraient faciliter la concrétisation du Programme 2030 et des ODD, en particulier de l'ODD 2, et que les Membres devraient en discuter, selon que de besoin, par l'intermédiaire des organes directeurs;
 - s. a souligné l'importance stratégique et le rôle catalyseur du Programme de coopération technique (PCT) et d'autres activités techniques de la FAO, dans la structure institutionnelle de l'Organisation et en adéquation avec les besoins spécifiques des pays, pour ce qui est des efforts déployés en vue de réaliser les ODD et le Programme 2030;
 - t. a souligné l'importance du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et des produits qu'il a approuvés dans le nouveau Cadre stratégique;
 - u. a dit attendre avec intérêt l'intégration, dans le nouveau Cadre stratégique, des résultats du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, y compris le rôle des coordonnateurs résidents;
 - v. a demandé instamment l'élaboration d'un cadre qui soit ingénieux et souple et qui permette de réagir promptement pour prévenir et atténuer les effets des défis, connus et inconnus, auxquels les systèmes agricoles et alimentaires seront confrontés;
 - w. a dit attendre avec intérêt la suite de l'élaboration du nouveau Cadre stratégique en concertation avec les Membres, a demandé que soit mise au point une feuille de route détaillée pour faciliter les interactions avec les Membres, notamment dans le cadre de consultations informelles, et s'est félicité de la perspective d'examiner, à sa prochaine session, le Cadre stratégique 2022-2031 (ainsi que les domaines prioritaires des programmes et leurs cadres de résultats), dans lequel il aura été tenu compte des priorités recensées par les conférences régionales ainsi que des recommandations que les comités techniques formuleront au début de l'année 2021 et de celles que le Comité du Programme et la Réunion conjointe du Comité financier et du Comité du Programme élaboreront à leurs sessions de mars 2021.

Nouvelle stratégie de la FAO relative à la participation du secteur privé⁶

11. Le Conseil a pris acte avec satisfaction du document portant la cote CL 165/4 Rev. 1, intitulé *Nouvelle stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021- 2025*, et des notes d'information 1 et 2 s'y rapportant et;

- a) s'est félicité du processus inclusif qui a permis d'aboutir à l'élaboration de la stratégie et a approuvé les recommandations à cet égard issues de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-neuvième session) et du Comité financier (cent quatre-vingt-troisième session);
- b) s'est réjoui de l'importance accordée à un processus plus inclusif et volontariste de collaboration avec le secteur privé, fondé sur la confiance mutuelle, et a souligné l'importance des micro, petites et moyennes entreprises, ainsi que de la prise en compte des différents contextes régionaux, nationaux et locaux à cet égard;
- c) a fait siennes les recommandations contenues dans le rapport de la cent onzième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) selon lesquelles il convient de respecter les principes juridiques régissant la collaboration de la FAO avec le secteur privé, et a souligné la nécessité de renforcer les garanties et les mécanismes visant à préserver l'impartialité, l'intégrité et la réputation de l'Organisation;
- d) a insisté sur l'importance des mécanismes de diligence raisonnable et de la gestion des risques, qui permettent d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts, en particulier, mais pas exclusivement, dans le cadre des activités relatives aux politiques et aux normes que mène la , FAO, a demandé que la stratégie soit en adéquation totale avec le Pacte mondial des Nations Unies, et a demandé que les mécanismes et règles de diligence raisonnable soient actualisés et joints en annexe à la stratégie;
- e) a prié la Direction de la FAO de présenter une analyse approfondie aux organes directeurs compétents lorsqu'il est envisagé de collaborer avec des entreprises susceptibles de présenter des risques importants;
- f) a souligné qu'il importait d'accroître la transparence et a dit attendre avec intérêt que les accords de partenariat soient réexaminés de manière plus approfondie une fois que le portail Connect aura été lancé;
- g) a prié la FAO d'encourager les partenaires du secteur privé à envisager d'appliquer les instruments de politique générale du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, étant donné qu'ils ne sont pas contraignants;
- h) a noté qu'il n'y avait pas de coûts supplémentaires en 2021 et qu'aucun montant du budget de base ne serait transféré vers des entités du secteur privé, a demandé des informations complémentaires sur les coûts et les avantages de la stratégie, a souligné qu'il fallait éviter les coûts supplémentaires, et a demandé que le modèle de gestion de la FAO et les différentes sources de financement fassent l'objet d'une analyse plus approfondie, et que des éléments soient communiqués quant à la manière dont il serait fait rapport à ce sujet aux sessions futures du Conseil;
- i) considérant qu'il était nécessaire d'actualiser les connaissances scientifiques dont on disposait sur le secteur privé concerné, a réaffirmé l'importance du transfert de connaissances et de technologies, du renforcement des capacités et de la formation

⁶ CL 165/4 Rev.1; CL 165/4 Notes d'information 1 et 2; CL 165/9 par. 9; CL 165/12 par. 8 à 15; CL 165/PV/3; CL 165/PV/4; CL 165/PV/8.

concernant les activités et les objectifs fixés dans la stratégie, en particulier dans les bureaux décentralisés;

- j) a souligné qu'il importait de prévoir une protection adéquate de la propriété intellectuelle afin de renforcer l'efficacité de la coopération avec le secteur privé;
- k) a souligné qu'il fallait garantir le multilinguisme lors des réunions consultatives afin d'assurer la transparence, la participation et l'inclusion;
- l) a dit attendre avec intérêt les rapports annuels sur la mise en œuvre et l'évaluation des progrès réalisés par rapport aux indicateurs de performance clés qui seront établis dans le cadre de la stratégie;
- m) a prié la FAO de veiller à ce que la stratégie soit en adéquation totale avec le nouveau Cadre stratégique 2022-2031 et le Plan à moyen terme 2022-2025 une fois que l'élaboration de ce dernier aura été achevée;
- n) a rappelé que la stratégie était un document évolutif, susceptible d'être réexaminé et mis à jour par les Membres.

12. Sous réserve des observations formulées au paragraphe 11 ci-dessus, et étant entendu que la note d'information 2 sera intégrée à la stratégie, le Conseil a approuvé la nouvelle Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025 et a insisté sur la nécessité de commencer sa mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Réponse de la FAO face à la pandémie de covid-19: Construire pour transformer⁷

13. Le Conseil a pris note avec satisfaction du document portant la cote CL 165/5 intitulé *Action menée par la FAO pour faire face à la covid-19: construire pour transformer*, et:

- a) s'est dit préoccupé par la hausse considérable de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition aiguës et chroniques mise en relief et exacerbée par la pandémie de covid-19;
- b) a félicité la FAO de la réponse immédiate et rationnelle qu'elle a apportée à la crise actuelle dans le cadre de son mandat et en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et organes régionaux;
- c) a apprécié à leur juste valeur les travaux menés par la FAO dans le domaine des alertes précoces et des actions immédiates, la collecte de données et d'informations à l'appui de la prise de décisions, les recommandations pratiques formulées pour faire face aux défis posés par la pandémie, ainsi que le rôle dynamique joué par l'Organisation en vue de faciliter la coopération internationale et les interventions communes entre différents partenaires et parties prenantes; et a recommandé que la protection des données et des droits de propriété intellectuelle à cet égard soit renforcée;
- d) a souligné qu'il convenait de faire face de toute urgence aux nombreux effets négatifs de la pandémie sur les systèmes alimentaires et de privilégier des modèles plus durables et résilients, en mettant en évidence les trois dimensions de la durabilité (économique, sociale et environnementale);
- e) a souligné également qu'il importait que les échanges commerciaux internationaux soient ouverts, fondés sur des règles, non discriminatoires et fiables, afin de garantir le bon fonctionnement des filières d'approvisionnement alimentaire;
- f) s'est déclaré favorable à la poursuite du renforcement de l'approche «Un monde, une santé» et à l'intensification des activités sur l'utilisation des données au service de la prise de décision et du commerce intrarégional, ainsi qu'à une évaluation des résultats qui

⁷ CL 165/5; CL 165/9 par. 11, CL 165/PV/4; CL 165/PV/8.

permette de concentrer les efforts pour reconstruire en mieux, l'objectif étant de renforcer la résilience et de contribuer à l'accélération du redressement;

- g) s'est félicité du lancement officiel de la Coalition pour l'alimentation en réponse aux défis posés par la covid-19 et a recommandé vivement de prendre des mesures concertées à l'échelle mondiale afin d'éviter que la crise sanitaire ne se transforme en crise alimentaire;
- h) s'est félicité de la mise au point du Programme FAO d'intervention et de redressement et a encouragé l'Organisation à renforcer, notamment grâce à des liens vers l'initiative Main dans la main, les mesures et les interventions qui permettraient de faire face aux conséquences de la pandémie, en particulier en aidant les pays à renforcer leur résilience et à reconstruire en mieux;
- i) a dit attendre avec intérêt d'être saisi, à sa cent soixante-sixième session, d'informations sur les ressources mobilisées et disponibles (contributions volontaires et PCT de coopération technique) pour faire face à la covid-19 ainsi que de comptes rendus sur les répercussions de la covid-19 et les risques qu'elle fait peser sur les activités de la FAO, et a recommandé que des mesures soient prises pour renforcer les mécanismes de contrôle interne.

Initiative Main dans la main⁸

14. Le Conseil s'est félicité des progrès réalisés par la FAO et des informations communiquées concernant l'initiative Main dans la main et:

- a) a constaté qu'il importait de renforcer les capacités nationales en vue d'améliorer l'intégration et l'analyse des données, dans le but de déterminer les interactions et de quantifier les compromis entre les différentes actions, et a souligné les avantages découlant d'une meilleure utilisation des données et des analyses s'agissant d'étayer plus solidement la prise de décisions lors de la promotion de l'innovation dans les pratiques, les technologies, les investissements, les politiques et les institutions;
- b) a recommandé d'améliorer et d'étoffer l'approche analytique et fondée sur les partenariats adoptée pour l'Initiative Main dans la main afin de renforcer l'appui que la FAO apporte aux pays pour atteindre d'autres objectifs prioritaires de l'Organisation et, en particulier, pour faire face à la pandémie de covid-19 et à ses conséquences;
- c) a souligné qu'il importait de maintenir des liens étroits entre l'Initiative et d'autres entités du même type, afin d'éviter les chevauchements et de créer des synergies, et de donner plus de précisions sur le rôle des organismes ayant leur siège à Rome, les partenaires de développement, le Coordonnateur résident des Nations Unies et d'autres organismes concernés;
- d) s'est félicité de l'approche souple et novatrice d'appariement lors de l'établissement de partenariats multidimensionnels visant à renforcer la mobilisation des moyens d'exécution et a souligné qu'il importait de garantir la transparence des actions entreprises par chaque partenaire et d'en mesurer les conséquences afin de garantir l'efficacité de chaque partie prenante et de faire en sorte que tous les partenaires rendent des comptes;
- e) a rappelé qu'il convenait d'adopter une définition élargie de l'innovation afin de faire en sorte que les partenariats futurs puissent avoir recours à toutes les formes d'innovation envisagées du point de vue de la durabilité;
- f) a demandé que les critères de sélection soient élargis afin que les pays en développement à revenu intermédiaire et élevé puissent bénéficier de l'Initiative;
- g) a souligné qu'il importait que l'initiative Main dans la main et la Stratégie de mobilisation du secteur privé soient en adéquation;

⁸ CL 165/6; CL 165/10 par. 11; CL 165/PV/4; CL 165/PV/8.

- h) a fait valoir qu'il était essentiel et urgent de mettre au point des tableaux de bord informatiques robustes afin de permettre aux gouvernements bénéficiaires et à tout l'éventail des partenaires de développement associés de suivre les progrès réalisés, de communiquer et de coordonner les interventions et ce, de manière soutenue et efficace pendant toute la durée de vie du programme, ainsi que d'évaluer les programmes et de les ajuster selon que de besoin;
- i) a souligné qu'il convenait de mettre au point une politique de données transversale pour garantir la gouvernance, l'intégrité et la confidentialité des données, ainsi que les droits de propriété intellectuelle, et de respecter les normes et protocoles internationaux et a demandé à la FAO de faire rapport aux Membres à cet égard à sa prochaine session (avril 2021);
- j) a invité la Direction à continuer de fournir des mises à jour concernant la mise en œuvre et à être étroitement associée à l'évolution de l'Initiative, en particulier concernant sa gouvernance et son budget dans le cadre du Programme de travail Budget pour l'exercice 2022- 2023.

Rapports des Conférences régionales⁹

15. Le Conseil a remercié les pays hôtes qui ont su faire preuve de souplesse et d'un esprit de collaboration pour assurer la tenue en ligne des conférences régionales en 2020.

16. Le Conseil a examiné et fait siennes les recommandations relatives aux questions de programme et de budget figurant dans les rapports des cinq conférences régionales ainsi que celles de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord, et plus particulièrement, a approuvé:

- a) les priorités régionales définies, entre autres, en tant que contributions en vue de l'élaboration du nouveau Cadre stratégique, notamment son alignement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- b) les programmes en faveur de la mise en place de systèmes alimentaires de nature à promouvoir la sécurité alimentaire et une alimentation saine pour tous;
- c) le recours aux outils numériques et à l'innovation pour améliorer la productivité et la durabilité de l'agriculture;
- d) les interventions menées au niveau régional et mondial pour faire face à la pandémie de covid-19, notamment grâce à des liens vers l'Initiative Main dans la main, et l'élaboration de plans d'action fondés sur les priorités proposées.

17. Le Conseil a reconnu que le Programme de travail pluriannuel avait pour objet d'encadrer les activités des conférences régionales et a préconisé un examen régulier et systématique des résultats et de l'efficacité des travaux des conférences régionales.

Rapports des comités techniques

Rapport de la vingt-septième session du Comité de l'agriculture (28 septembre-2 octobre 2020)¹⁰

18. Le Conseil a souscrit aux recommandations figurant dans le *rapport de la vingt-septième session du Comité de l'agriculture* sur les questions relatives au Programme et au budget, et en particulier:

- a) a recommandé que la Conférence, à sa quarante-deuxième session, approuve la proposition visant à créer un sous-comité de l'élevage (le Sous-Comité) et à tenir, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, la première session du Sous-Comité au cours du premier trimestre 2022, avant la vingt-huitième session

⁹ C 2021/14; C 2021/15; C 2021/16; C 2021/17; C 2021/18; C 2021/LIM/1; CL 165/PV/6; CL 165/PV/8.

¹⁰ C 2021/21; CL 165/9 par. 14; CL 165/PV/5; CL 165/PV/8.

du Comité de l'agriculture; et a souscrit à la recommandation tendant à ce que le Comité de l'agriculture, lors de ses sessions ultérieures, réexamine éventuellement le mécanisme de financement et se penche sur d'autres solutions possibles;

- b) a souligné l'importance de l'action menée par la FAO pour soutenir les Membres dans leurs efforts destinés à prévenir et prévoir les maladies et organismes nuisibles à fort impact touchant les animaux et les végétaux et à y faire face et a recommandé que soit présenté à la Conférence, à sa quarante-deuxième session, le projet de résolution du Comité de l'agriculture relatif à l'*éradication de la peste des petits ruminants d'ici à 2030*, tel qu'il figure à l'*annexe (C)* du présent rapport;
- c) s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 20162020 et de la proposition relative à un nouveau plan d'action pour la période 20212025, et s'est réjoui de la collaboration tripartite entre la FAO, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour combattre la résistance aux antimicrobiens et promouvoir l'approche «Un monde, une santé» et a demandé que des rapports d'activité soient régulièrement présentés sur la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens pour 20212025 ainsi que sur la collaboration tripartite, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de lacunes ni de chevauchements dans les informations présentées;
- d) a pris acte de l'appui que la FAO continuait de prêter aux Membres s'agissant de mettre en place des systèmes alimentaires durables et d'accélérer la réalisation du Programme 2030;
- e) a souligné la contribution de la FAO à la préparation du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires en 2021, et a demandé à l'Organisation qu'elle continue de participer au processus préparatoire en vue de la tenue du Sommet, y compris de la manifestation préalable au Sommet qui sera organisée en Italie;
- f) a pris acte du fait que la sécurité sanitaire des aliments jouait un rôle essentiel dans la perspective de la sécurité alimentaire, et a encouragé une intensification des efforts de collaboration à l'échelle du système des Nations Unies et avec divers partenaires, en tenant compte des répercussions de la pandémie de covid19, et a reconnu par ailleurs qu'il était nécessaire de prévoir un financement durable, notamment au moyen de contributions pluriannuelles, pour le Programme relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments et pour le Secrétariat du Codex Alimentarius;
- g) a dit apprécier combien il était important d'attirer l'attention sur la santé des végétaux, et notamment sur la contribution essentielle de celle-ci à la sécurité alimentaire et à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), et a insisté sur le fait qu'il fallait fournir un appui plus important et un financement durable, y compris par des contributions pluriannuelles, au Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV);
- h) a souligné l'importance du Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires qui avait été proposé et a dit attendre avec intérêt l'élaboration d'une version révisée du document en consultation avec les Membres et sous la supervision du Bureau du Comité de l'agriculture en vue de sa présentation à la Conférence, à sa quarante-deuxième session, pour approbation;
- i) s'est dit conscient de l'importance du plan d'action en faveur des jeunes ruraux qui avait été proposé afin de revitaliser les zones rurales et, compte tenu de son caractère transsectoriel, a demandé qu'il soit examiné par le Comité du Programme à sa cent trentième session;
- j) a pris acte de l'importance des travaux entrepris par la FAO pour faciliter l'accès et la participation des petits exploitants et des agriculteurs familiaux à l'innovation,

aux systèmes d'information et aux services de conseil en vue de la mise en place de systèmes agroalimentaires durables.

19. Le Conseil, rappelant les critères énoncés dans la politique de la FAO relative à la proclamation et à la célébration des années internationales, telle qu'adoptée à sa cent quarante-quatrième session (juin 2012), et la résolution 1980/67 du Conseil économique et social relative aux années internationales et aux anniversaires, a approuvé ce qui suit:

- a) le projet de résolution de la Conférence présenté par le Comité de l'agriculture à sa vingt-septième session, au sujet de la proclamation d'une «*Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux*», qui serait célébrée en 2026 dans le cadre du système des Nations Unies, tel qu'il figure dans l'*annexe D* du présent rapport;
- b) le projet de résolution de la Conférence présenté par le Comité de l'agriculture à sa vingt-septième session, au sujet de la proclamation d'une «*Journée internationale de la santé des végétaux*», qui serait célébrée le 12 mai de chaque année, tel qu'il figure à l'*annexe E* du présent rapport;
- c) le projet de résolution de la Conférence présenté par le Comité de l'agriculture à sa vingt-septième session, au sujet de la proclamation d'une «*Année internationale du palmier dattier*», qui serait célébrée en 2027 dans le cadre du système des Nations Unies, tel qu'il figure dans l'*annexe F* du présent rapport.

20. Le Conseil a prié la FAO d'inclure, dans le texte de ses propositions concernant la création d'années internationales, une évaluation détaillée du projet au regard des critères relatifs à la proclamation des années internationales adoptés par le Conseil économique et social et par la Conférence de la FAO, à sa trente-huitième session

21. Le Conseil a demandé que les projets de résolution correspondants précisent que le financement des journées et des années internationales sera couvert par des contributions extrabudgétaires, y compris de source privée, conformément à la politique en vigueur à la FAO et compte dûment tenu de la nouvelle stratégie de collaboration avec le secteur privé, et que les projets soient présentés à la Conférence de la FAO à sa quarante-deuxième session, pour adoption.

Rapport de la vingt-cinquième session du Comité des forêts (5-9 octobre 2020)¹¹

22. Le Conseil a fait siennes les recommandations figurant dans le *rapport de la vingt-cinquième session du Comité des pêches* et, en particulier:

- a) a réaffirmé la contribution importante des forêts et de leur gestion durable à la concrétisation des objectifs de développement durable, y compris concernant la sécurité alimentaire, les systèmes alimentaires durables et les régimes alimentaires sains, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité, à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements;
- b) a demandé à la FAO de mettre en évidence et de promouvoir les pratiques existantes et complémentaires entre les activités agricoles et la conservation, la restauration et l'utilisation durable des forêts, qui permettent d'éviter le déboisement et de préserver les services écosystémiques, car l'agriculture et la foresterie peuvent, grâce à leurs synergies, contribuer au développement durable;
- c) s'est félicité, en particulier, de ce que le Comité des forêts ait demandé que soient mises en place des activités transversales et intersectorielles et a souligné, à cet égard, qu'il convenait que la FAO continue de faire preuve de capacités techniques solides dans le domaine de la foresterie;

¹¹ C 2021/24; CL 165/PV/6; CL 165/PV/8.

- d) a encouragé la FAO à aider les communautés locales associées à des forêts spécifiques à gérer celles-ci de manière durable;
- e) a invité la FAO à continuer de publier une Évaluation des ressources forestières mondiales tous les cinq ans, tout en mettant au point, en concertation avec les Membres et les partenaires, un processus souple d'élaboration de rapports sur l'évaluation des ressources forestières qui permette la mise à jour volontaire des grands indicateurs liés aux objectifs de développement durable;
- f) a félicité la FAO des activités entreprises dans le domaine des forêts au titre du Cadre stratégique révisé et a invité l'Organisation à continuer d'accorder la priorité aux activités normatives et techniques et à mettre l'accent sur les données dans le nouveau Cadre stratégique 2022-2031;
- g) a demandé à la FAO de mettre en valeur de nouvelles technologies et des innovations numériques pour la collecte de données sur la gestion et l'utilisation durables des forêts et les produits forestiers;
- h) a pris note des progrès réalisés s'agissant de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, a pris acte du fait que les Membres pouvaient soumettre d'autres observations par écrit en vue de leur intégration dans ce document et a recommandé qu'un processus de consultation ouvert, transparent et dirigé par les Membres soit mis en place en vue d'établir la version finale du projet de plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie, lequel s'appuierait sur des contributions de tous les comités techniques, ainsi que du groupe de points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, qui relève de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA);
- i) a demandé à la FAO:
- i. d'analyser l'intégration de la biodiversité dans le domaine des forêts et de promouvoir la gestion durable des espèces sauvages tout au long de la filière de la viande de chasse et l'adoption de mesures pour mieux prévenir les risques de zoonose, notamment en appliquant l'approche «Un monde, une santé»;
 - ii. d'envisager, en concertation avec les Membres, une initiative destinée à intégrer la biodiversité dans les systèmes alimentaires;
- j) a noté qu'il importait que la FAO aide les Membres qui le souhaitent à augmenter leurs capacités à faire face aux facteurs responsables du déboisement et de la dégradation des forêts dans le cadre des mesures qu'ils prennent pour faire face au changement climatique, renforce les activités de collaboration avec le secteur privé qui visent à mobiliser des financements relatifs au changement climatique au bénéfice des forêts, continue de renforcer ses activités d'élaboration de normes internationales et augmente la visibilité des travaux réalisés au titre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et le CODEX Alimentarius;
- k) a demandé à la FAO d'intégrer la foresterie dans ses travaux sur les systèmes alimentaires, notamment, mais sans s'y limiter, par l'intermédiaire des mesures de redressement mises en œuvre dans le cadre de la pandémie de covid-19 et de l'initiative Main dans la main, et a souligné, d'une façon générale, qu'il importait que la FAO participe aux mécanismes multilatéraux intergouvernementaux agréés au sein du système des Nations Unies;
- l) a demandé que la coordination des questions intersectorielles soit renforcée entre le Comité des forêts et le Comité de l'agriculture et a recommandé qu'à l'avenir, tout

document sur des questions concernant aussi bien l'agriculture que les forêts soit présenté à ces deux comités;

- m) a demandé que des éléments liés à l'utilisation des technologies numériques dans le domaine de la planification de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie soient inclus dans le cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques par le Comité des forêts;
- n) a demandé à la FAO de faire en sorte que les débats du Congrès forestier mondial tiennent compte de la covid-19 et du Programme 2030.

Rapports des comités du Conseil

Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-neuvième session) et du Comité financier (cent quatre-vingt-troisième session) (9 et 13 novembre 2020)¹²

23. Le Conseil a approuvé le rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier et, en particulier:

- a) a fait siennes les observations et recommandations qui y sont formulées relatives au Programme de coopération technique, aux soldes inutilisés, au code de conduite sur les procédures de vote, ainsi qu'à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et à la prévention du harcèlement sexuel, et attend avec intérêt le rapport sur l'état d'avancement de l'application de toute recommandation connexe selon les modalités établies;
- b) a félicité le Secrétariat des nouveautés introduites en 2020 en ce qui concerne les procédures, la technologie et les services linguistiques qui ont assuré l'intégrité de la gouvernance pendant l'année marquée par les répercussions de la pandémie de covid-19, et a dit attendre avec intérêt l'adaptation des méthodes de travail à distance en fonction de l'évolution dynamique de la situation de la pandémie en 2021, y compris la possibilité de recourir à des méthodes de travail hybrides;
- c) a souligné que les documents destinés aux réunions des organes directeurs devaient être fournis en temps utile et dans toutes les langues de la FAO.

Rapport de la cent vingt-neuvième session du Comité du Programme (9-13 novembre 2020)¹³

24. Le Conseil a approuvé le rapport de la cent vingt-neuvième session du Comité du Programme et, en particulier:

- a) a fait siennes les observations et recommandations qui y sont formulées concernant le Programme de coopération technique; les cadres de programmation par pays; le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires; le plan d'action en matière de parité hommes-femmes; la recrudescence du criquet pèlerin et la légionnaire d'automne; la stratégie relative à la nutrition; le multilinguisme; le plan de travail à évolution continue relatif aux évaluations; le cadre de référence de l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome; et les évaluations relatives au programme Faim zéro, à l'agriculture durable et aux partenariats avec les organisations de la société civile;
- b) a dit attendre avec intérêt les rapports sur l'avancement de la mise en œuvre de toute recommandation connexe, de la manière établie.

¹² CL 165/9; CL 165/INF/6 Rev.1; CL 165/PV/6; CL 165/PV/8.

¹³ CL 165/10; CL 165/PV/6; CL 165/PV/8.

25. S'agissant de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques, le Conseil:

- a) a demandé à la FAO de veiller à ce que l'initiative fasse naître des synergies entre les organisations internationales et les parties prenantes et renforce la coordination entre toutes les parties intéressées sans que cela ne donne lieu pour aucune d'elles à des chevauchements d'activités;
- b) a demandé à la FAO d'indiquer, dans le cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques, des mécanismes de communication de l'information par la voie desquels les directives volontaires établies par la Plateforme sur les questions liées à l'alimentation et à l'agriculture numériques seront présentées aux Membres de la FAO afin qu'ils les examinent dans le cadre du processus relatif aux organes directeurs;
- c) a approuvé la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques, ainsi que les progrès réalisés concernant l'élaboration de son cadre de référence et a dit attendre avec intérêt que celui-ci soit perfectionné et parachevé, afin qu'il puisse de nouveau l'examiner à sa cent soixante-sixième session.

Rapports des cent quatre-vingt-deuxième et cent quatre-vingt-troisième sessions du Comité financier (29-30 octobre et 9-13 novembre 2020, respectivement)¹⁴

26. Le Conseil a approuvé les *rapports des cent quatre-vingt-deuxième et cent quatre-vingt-troisième sessions du Comité financier* et, en particulier:

- a) a fait siennes les observations et recommandations formulées dans le rapport de la cent quatre-vingt-troisième session sur l'état des contributions courantes et des arriérés; la situation financière de l'Organisation; le Programme de coopération technique; la gestion des ressources humaines; l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel en 2019; le mandat du Comité consultatif de contrôle de la FAO; le mandat de M. Gianfranco Cariola au sein du Comité consultatif de contrôle; la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes et du Comité consultatif de contrôle; les rapports du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies; et le multilinguisme;
- b) a dit attendre avec intérêt le rapport sur l'état d'avancement de la suite donnée à toute recommandation connexe selon les modalités établies;
- c) a noté que le rapport de la cent quatre-vingt-deuxième session, qui portait sur des questions relatives au Programme alimentaire mondial (PAM), avait été examiné par le Conseil d'administration de ce dernier à sa deuxième session annuelle ordinaire.

27. En outre, le Conseil a recommandé de présenter à la Conférence de la FAO, pour adoption, le projet de résolution relatif aux comptes vérifiés de l'Organisation pour 2019, tel qu'il figure à l'*annexe G* du présent rapport.

¹⁴ CL 165/11; CL 165/19; CL 165/INF/6 Rev.1; C 2021/6 A; C 2021/6 B; CL 165/LIM/2; CL 165/PV/6; CL 165/PV/8.

Rapport de la cent onzième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (26-28 octobre 2020)¹⁵

28. Le Conseil a approuvé le rapport de la cent onzième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) et, en particulier:

- a) a accueilli avec satisfaction l'exposé de la situation présenté par le Président indépendant du Conseil et a félicité ce dernier pour les consultations engagées auprès des Membres et des présidents des organes créés en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif en vue de l'établissement de procédures qui seraient appliquées à long terme aux fins de la nomination des secrétaires de ces organes parmi les parties concernées, notant que les organes directeurs de la FAO étudient cette question depuis plusieurs années et que le Président indépendant du conseil mène des consultations à ce sujet depuis 2016;
- b) a souscrit à l'opinion du CQCJ, qui estime que la procédure de sélection et de nomination des secrétaires proposée, reproduite à l'annexe 1 du document portant la cote CL 165/12, est conforme aux Textes fondamentaux et à l'Acte constitutif de la FAO, ainsi qu'aux traités portant création d'organes relevant de l'article XIV;
- c) a prié le Président indépendant du Conseil de poursuivre ses consultations au sujet de la procédure révisée de sélection et de nomination des secrétaires d'organes relevant de l'article XIV, telle qu'elle figure dans l'annexe 1 du document portant la cote CL 165/12, afin de trouver une solution durable qui convienne aux organes concernés et à la Direction de la FAO, et de soumettre au Conseil, à sa cent soixante-sixième session, un document présentant brièvement les domaines dans lesquels aucun consensus n'a pu être dégagé ainsi que des renseignements sur d'éventuelles contre-propositions;
- d) s'est dit favorable à l'approbation des principes juridiques cardinaux qui devraient orienter la collaboration entre la FAO et le secteur privé, tels qu'ils sont énoncés dans le document portant la cote CCLM 111/2; a souligné que la Stratégie de mobilisation du secteur privé devait être calquée et alignée sur les politiques et rapports établis par le système des Nations Unies; et a insisté sur la nécessité de renforcer les garanties et les mécanismes destinés à préserver l'impartialité, l'intégrité et la réputation de la FAO;
- e) a remercié la Sous-Division droit et développement de l'assistance prêtée aux Membres, en particulier de sa contribution au Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 de l'Organisation, et a souligné l'importance que revêtent les cadres juridiques bien conçus et leur bonne mise en œuvre pour la concrétisation des objectifs de développement durable;
- f) s'est félicité que, bien que le Bureau de la Conférence ne puisse pas se réunir avant la session de la Conférence, le CQCJ ait proposé l'idée de convoquer une réunion informelle des candidats sans que ces derniers puissent prendre des décisions ni formuler des recommandations.

Questions relatives à la gouvernance

Rapport intérimaire sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome¹⁶

29. Le Conseil:

- a) a réservé un accueil positif au nouveau rapport intérimaire sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, qui a été élaboré à la demande des Membres et contient une analyse fondée sur des éléments factuels, et s'est félicité du

¹⁵ CL 165/12; CL 165/12 - Note d'information 1; CL 165/INF/7; CL 165/PV/6; CL 165/PV/8.

¹⁶ CL 165/13 Rev.1; CL 165/9 par. 15; CL 165/PV/6; CL 165/PV/8.

renforcement considérable de cette collaboration à tous les niveaux, y compris dans le cadre des activités menées sur le terrain dans les différentes régions;

- b) s'est dit satisfait que le point soit fait sur la formulation d'une version plus élaborée du plan d'action conjoint pour le Sahel avant son lancement en 2021, tout en prenant bonne note de l'ensemble des observations et des propositions communiquées;
- c) a appelé à faire progresser encore davantage l'analyse de l'intégration des fonctions administratives et de l'expertise spécialisée commune, et attendait avec intérêt les résultats de l'étude de faisabilité en cours;
- d) a souscrit à l'orientation stratégique de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome et à ses cinq priorités à plus long terme pour la période 2020-2021;
- e) a encouragé la poursuite de cette collaboration dans les enceintes mondiales, y compris le CSA;
- f) a souligné l'importance de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome au regard des difficultés liées à la pandémie de covid-19;
- g) a encouragé ces organismes à développer et à renforcer leur collaboration dans le cadre des préparatifs du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, y compris le pré-sommet qui se tiendra en Italie, ce pour les cinq pistes d'action.

Préparatifs en vue de la quarante-deuxième session de la Conférence (12-16 juillet 2021)¹⁷

30. Le Conseil a recommandé à la Conférence d'approuver l'ordre du jour provisoire, tel qu'il figure dans le document intitulé *Organisation de la quarante-deuxième session de la Conférence (12-16 juillet 2021)* (CL 165/14), et plus particulièrement:

- a) de créer deux commissions chargées d'examiner, respectivement: i) les questions de fond et de politique générale en matière d'alimentation et d'agriculture et ii) les questions se rapportant au programme et au budget;
- b) de fixer au lundi 12 juillet 2021 à 12 heures la date limite de dépôt des candidatures pour l'élection au Conseil et au jeudi 15 juillet 2021 la tenue de l'élection.

31. Le Conseil a décidé de fixer la date limite de dépôt des candidatures aux fonctions de Président indépendant du Conseil au lundi 5 avril 2021 à 12 heures.

32. Le Conseil est convenu de recommander à la Conférence d'inviter la Palestine à assister à ses débats en qualité d'observateur.

33. Le Conseil a rappelé les indications formulées à sa cent soixante-deuxième session au sujet des améliorations qu'il serait possible d'apporter aux méthodes de travail de la Conférence, et s'est félicité du travail effectué à cet égard par le Président indépendant du Conseil dans le cadre de ses réunions informelles avec les présidents et les vice-présidents des groupes régionaux. En conséquence, il a recommandé que la Conférence approuve les propositions contenues dans le document intitulé *Méthodes de travail de la Conférence* (CL 165/18) et, plus particulièrement, les options consistant à:

- a) donner la possibilité aux délégations, à titre facultatif, de présenter leurs déclarations principales sous forme numérique dans le cadre du débat général de la Conférence;
- b) organiser consécutivement les réunions de la Commission I et de la Commission II, dans la mesure du possible;
- c) organiser des tables rondes pendant les sessions de la Conférence afin d'encourager un dialogue orienté vers l'action au niveau des responsables et des hauts fonctionnaires;

¹⁷ CL 165/14; CL 165/18; CL 165/9 par. 12; CL 165/12 par. 30 à 32; CL 165/PV/6; CL 165/PV/8.

- d) convoquer, avant l'ouverture des sessions de la Conférence, des réunions informelles du Bureau de la Conférence lors desquelles seraient effectués des travaux préparatoires, étant entendu que les résultats de ces travaux ne constitueraient pas des décisions ni des recommandations officielles du Bureau tant que les membres de celui-ci n'auraient pas été élus par la Conférence.

34. Le Conseil a souligné la nécessité de clarifier, avant les sessions de la Conférence, les questions relatives à l'invitation et à la participation d'organisations internationales non gouvernementales (OING), notamment du secteur privé.

Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2021-2024¹⁸

35. Le Conseil a examiné et approuvé son programme de travail pluriannuel pour 2021-2024.

Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent soixante-quatrième session (6-10 juillet 2020)¹⁹

36. Le Conseil a pris note de la suite donnée aux décisions qu'il avait adoptées à sa cent soixante-quatrième session (6-10 juillet 2020) et a noté que la recommandation reprise au paragraphe 20 du document portant la cote CL 165/LIM/4 n'était pas encore appliquée et qu'il fallait indiquer «En cours» dans la colonne «État d'avancement de la mise en œuvre».

Questions diverses

Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM²⁰

37. En vertu de la Résolution 7/2011 du 2 juillet 2011, le Conseil a élu six membres du Conseil d'administration du PAM pour un mandat de trois ans (du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023) selon la répartition ci-après:

- Liste A: Maroc.
- Liste C: Brésil²¹ et Guatemala²²
- Liste D: Danemark et Norvège
- Liste E: Hongrie.

Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2019²³

38. Le Conseil a pris note des travaux du PAM, a félicité ce dernier d'être lauréat du prix Nobel de la paix 2020 et a approuvé le rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2019. En particulier, le Conseil:

- a) a pris acte des résultats que le PAM a obtenus dans le cadre de l'exécution de son programme au regard de ses objectifs stratégiques, comme en témoignent les réalisations par priorité de gestion;
- b) a reconnu à sa juste valeur l'engagement sur le terrain du personnel du PAM, qui travaille dans des conditions difficiles et s'efforce de faire face à des crises complexes, causées

¹⁸ CL 165/15; CL 165/PV/6; CL 165/PV/8.

¹⁹ CL 165/LIM/4; CL 165/PV/7; CL 165/PV/8.

²⁰ CL 165/17.1; CL 165/LIM/3; CL 165/PV/6; CL 165/PV/8.

²¹ Le Brésil et le Guatemala sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Brésil siègera du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 et le Guatemala du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

²² Le Guatemala et l'Argentine sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Guatemala siègera du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et l'Argentine du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

²³ CL 165/17,2; CL 165/PV/6; CL 165/PV/8.

principalement par des conflits violents qui ont eu des conséquences sur un nombre de personnes plus important que pendant n'importe laquelle des années de ces deux dernières décennies;

- c) a félicité le PAM des efforts déployés pour atteindre les cibles annuelles par rapport aux principaux indicateurs de produits de programmes pendant l'année 2021 et pour indiquer comment les ressources sont utilisées et souligner la portée considérable de ses activités;
- d) s'est félicité de la participation du PAM à des activités de partenariat et de coordination, y compris de son engagement aux côtés de ses partenaires en vue d'atteindre l'objectif Faim zéro ainsi que les objectifs de développement durable.

Calendrier 2020-2022 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales²⁴

39. Le Conseil a approuvé le calendrier 2020-2022 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales tel qu'il figure à l'*annexe H* du présent rapport.

40. Le Conseil a prié instamment que l'on respecte le calendrier conjoint des organismes ayant leur siège à Rome et a souligné combien il était important que la FAO tienne dûment compte du calendrier lorsqu'elle programme les réunions et consultations des organes directeurs.

Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO²⁵

41. Le Conseil a été saisi, pour information seulement, de notes de synthèse sur les thèmes suivants:

- a) Faits récents concernant le cadre des indicateurs relatifs aux ODD et le mécanisme de financement pour les données et statistiques relatives aux ODD;
- b) Création du Groupe de direction mondial sur la résistance aux antimicrobiens par l'alliance tripartite entre la FAO, l'OMS et l'OIE;
- c) Onzième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (4-6 août 2021);
- d) Sommet des Nations Unies sur la biodiversité (30 septembre 2020).

Ordre du jour provisoire de la cent soixante-sixième session du Conseil (avril 2021)²⁶

42. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa cent soixante-sixième session (avril 2021), tel qu'il figure dans le document portant la cote CL 165/INF/2, et a recommandé qu'une question portant sur le «rapport du Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses» soit ajoutée au titre du point 5.1 de l'ordre du jour consacré à la soixante-quatorzième session du Comité des produits.

Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO²⁷

43. M. Jakob Skoet, président de l'Association des fonctionnaires du cadre organique de la FAO, a prononcé une déclaration au nom des associations du personnel de l'Organisation.

²⁴ CL 165/LIM/1; CL 165/PV/7; CL 165/PV/8.

²⁵ CL 165/INF/4; CL 165/INF/4 annexes web 1 à 4; CL 165/PV/7; CL 165/PV/8.

²⁶ CL 165/INF/2; CL 165/PV/7; CL 165/PV/8.

²⁷ CL 165/PV/6; CL 165/PV/8.

Annexe A

Ordre du jour de la cent soixante-cinquième session du Conseil

Questions de procédure

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier (CL 165/1; CL 165/INF/1; CL 165/INF/3; CL 165/INF/5)
2. Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction

Questions relatives aux programmes

3. Grandes lignes du Cadre stratégique 2022-2031 et ébauche du Plan à moyen terme 2022-2025 (CL 165/3)
4. Nouvelle stratégie de la FAO relative à la participation du secteur privé (CL 165/4 Rev.1; CL 165/4, Notes d'information 1 et 2)
5. Action menée par la FAO pour faire face à la covid-19: construire pour transformer (CL 165/5)
6. Initiative Main dans la main (CL 165/6)

Rapports des conférences régionales

7. Conférences régionales
 - 7.1 Rapport de la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Afrique (26-28 octobre 2020) (C 2021/14)
 - 7.2 Rapport de la trente-cinquième session de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (1-4 septembre 2020) (C 2021/15)
 - 7.3 Rapport de la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour l'Europe (2-4 novembre 2020) (C 2021/16)
 - 7.4 Rapport de la trente-sixième session de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (19-21 octobre 2020) (C 2021/17)
 - 7.5 Rapport de la trente-cinquième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient (21-22 septembre 2020) (C 2021/18)
 - 7.6 Rapport de la sixième Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord (22-23 octobre 2020) (C 2021/LIM/1)

Rapports des comités techniques

8. Comités techniques
 - 8.1 Rapport de la vingt-septième session du Comité de l'agriculture (28 septembre - 2 octobre 2020) (C 2021/21)
 - 8.2 Rapport de la vingt-cinquième session du Comité des forêts (5-9 octobre 2020) (C 2021/24)

Rapports des comités du Conseil

9. Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-neuvième session) et du Comité financier (cent quatre-vingt-troisième session) (novembre 2020) (CL 165/9; CL 165/INF/6 Rev.1)
10. Rapport de la cent vingt-neuvième session du Comité du Programme (9-13 novembre 2020) (CL 165/10)
11. Rapports des cent quatre-vingt-deuxième et cent quatre-vingt-troisième sessions du Comité financier (29-30 octobre et 9-13 novembre 2020, respectivement) (CL 165/11; CL 165/19; CL 165/INF/6 Rev.1)
 - 11.1 Comptes vérifiés – FAO 2019 (C 2021/6 A; C 2021/6 B)
 - 11.2 Situation des contributions courantes et des arriérés (CL 165/LIM/2)
12. Rapport de la cent onzième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (26-28 octobre 2020) (CL 165/12; CL 165/12 – Note d’information 1; CL 165/INF/7)

Questions relatives à la gouvernance

13. Rapport intérimaire sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome (CL 165/13 Rev.1)
14. Préparatifs en vue de la quarante-deuxième session de la Conférence (CL 165/14; CL 165/18)
15. Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2021-2024 (CL 165/15)
16. Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent soixante-quatrième session (6-10 juillet 2020) (CL 165/LIM/4)

Autres questions

17. Programme alimentaire mondial
 - 17.1 Élection de six membres du Conseil d’administration du PAM (CL 165/17.1; CL 165/LIM/3)
 - 17.2 Rapport annuel du Conseil d’administration du PAM sur ses activités en 2019 (CL 165/17.2)
18. Calendrier 2020-2022 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales (CL 165/LIM/1)
19. Évolution des débats au sein d’autres instances intéressant la FAO (CL 165/INF/4; CL 165/INF/4 Annexes web 1 à 4)
20. Ordre du jour provisoire de la cent soixante-sixième session du Conseil (avril 2021) (CL 165/INF/2)
21. Questions diverses

Annexe B**Liste des documents**

CL 165/1	Ordre du jour provisoire
CL 165/3	Grandes lignes du Cadre stratégique 2022-2031 et du Plan à moyen terme 2022-2025
CL 165/4 Rev.1	Nouvelle stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025
CL 165/4 Note d'information 1	Note d'information 1 – Novembre 2020 – Nouvelle stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025 – Liste des liens de collaboration actifs avec le secteur privé
CL 165/4 Note d'information 2	Note d'information 2 – Novembre 2020 – Nouvelle stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025 – Proposition de feuille de route pour le traitement des observations communiquées par les Membres après la publication du document portant la cote CL165/4/Rev.1
CL 165/5	Action menée par la FAO pour faire face à la covid-19: construire pour transformer
CL 165/6	Initiative Main dans la main
CL 165/9	Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-neuvième session) et du Comité financier (cent quatre-vingt-troisième session) (9 et 13 novembre 2020)
CL 165/10	Rapport de la cent vingt-neuvième session du Comité du Programme (9-13 novembre 2020)
CL 165/11	Rapport de la cent quatre-vingt-troisième session du Comité financier (9-13 novembre 2020)
CL 165/12	Rapport de la cent onzième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (26-28 octobre 2020)
CL 165/12 Note d'information 1	Note d'information 1 – Novembre 2020 – Rapport de la cent onzième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (26-28 octobre 2020)
CL 165/13 Rev.1	Rapport de situation sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
CL 165/14	Organisation de la quarante-deuxième session de la Conférence (12-16 juillet 2021)
CL 165/15	Programme de travail pluriannuel du Conseil 2021-2024
CL 165/17.1	Composition du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial
CL 165/17.2	Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO sur ses activités en 2019
CL 165/18	Méthodes de travail de la Conférence
CL 165/19	Rapport de la cent quatre-vingt-deuxième session du Comité financier (29-30 octobre 2020)

Série C 2021

C 2021/6 A	Comptes vérifiés – FAO 2019
C 2021/6 B	Comptes vérifiés – FAO 2019 Partie B – Rapport du Commissaire aux comptes
C 2021/14	Rapport de la trente et unième session de la Conférence régionale de la FAO pour l’Afrique (26-28 octobre 2020)
C 2021/15	Rapport de la trente-cinquième session de la Conférence régionale pour l’Asie et le Pacifique (1-4 septembre 2020)
C 2021/16	Rapport de la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour l’Europe (2-4 novembre 2020)
C 2021/17	Rapport de la trente-sixième session de la Conférence régionale pour l’Amérique latine et les Caraïbes (19-21 octobre 2020)
C 2021/18	Rapport de la trente-cinquième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient (21-22 septembre 2020)
C 2021/21	Rapport de la vingt-septième session du Comité de l’agriculture (28 septembre-2 octobre 2020)
C 2021/24	Rapport de la vingt-cinquième session du Comité des forêts (5-9 octobre 2020)
C 2021/LIM/1	Rapport de la sixième Conférence régionale informelle pour l’Amérique du Nord (22-23 octobre 2020)

Série CL 165 INF

CL 165/INF/1	Calendrier provisoire
CL 165/INF/2	Ordre du jour provisoire de la cent soixante-sixième session du Conseil (avril 2021)
CL 165/INF/3	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l’Union européenne et ses États membres
CL 165/INF/4	Évolution des débats au sein d’autres instances intéressant la FAO
CL 165/INF/4 Web Annex 1	Faits récents concernant le cadre des indicateurs relatifs aux ODD 1 et le mécanisme de financement pour les données et statistiques relatives aux ODD
CL 165/INF/4 Web Annex 2	Création, par les Organisations tripartites (FAO/OMS/OIE), du Groupe de direction mondial sur la résistance aux antimicrobiens
CL 165/INF/4 Web Annex 3	Onzième session du Comité d’experts des Nations Unies sur la gestion de l’information géospatiale à l’échelle mondiale (4-6 août 2021)
CL 165/INF/4 Web Annex 4	Sommet des Nations Unies sur la biodiversité (30 septembre 2020)
CL 165/INF/5	Méthodes de travail pour la cent soixante-cinquième session du Conseil

- CL 165/INF/6
Rev.1 Rapport annuel sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir, y compris les résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel
- CL 165/INF/7 Sélection et nomination des secrétaires des organes relevant de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO – rapport intérimaire

Série CL 165 LIM

- CL 165/LIM/1 Calendrier 2020-2022 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
- CL 165/LIM/2 État des contributions courantes et des arriérés au 23 novembre 2020
- CL 165/LIM/3 Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM
- CL 165/LIM/4 Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent soixante-quatrième session (6-10 juillet 2020)

Autres documents

Liste des délégués et des observateurs

- CL 165/Draft
Report** Projet de rapport des séances plénières

Série CL 165/PV

- CL 165/PV/1 à Comptes rendus in extenso de la plénière
CL 165/PV/8

Série CL 165 OD

- CL 165/OD/1 à Programmes des séances
CL 165/OD/5

Annexe C

Projet de résolution de la Conférence

Éradication de la peste des petits ruminants d'ici à 2030

LA CONFÉRENCE:

Reconnaissant que les ovins et les caprins constituent les principales ressources animales pour environ 300 millions de familles pauvres vivant en milieu rural dans les pays en développement et émergents; et que dans la plupart de ces pays, les femmes et les enfants participent largement à la production d'ovins et de caprins, qu'ils en obtiennent une source de protéines animales et en retirent également des revenus additionnels issus de la vente des produits de l'élevage;

Reconnaissant que la peste des petits ruminants (PPR) est une maladie virale hautement contagieuse des petits ruminants domestiques et sauvages, et que cette maladie a été signalée dans 70 pays environ, en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient, abritant plus de 80 pour cent de la population mondiale de petits ruminants (2,5 milliards);

Prenant en considération ce qui suit: a) les pertes liées à l'impact économique annuel de la PPR seraient comprises entre 1,4 et 2,1 milliards d'USD; b) les connaissances et les outils scientifiques (vaccins et diagnostiques) dont on dispose actuellement conviennent à l'éradication de la PPR à l'échelle mondiale, la maladie étant encore limitée à des régions du monde relativement définies; c) une intervention mondiale est donc indispensable non seulement afin de stimuler un développement socioéconomique soutenu dans les pays à faible revenu touchés par la maladie, mais aussi afin de protéger les industries mondiales d'ovins et de caprins.

Rappelant que, tirant parti du succès de l'éradication de la peste bovine en 2011, la FAO et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et leurs partenaires ont lancé le Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants en Côte d'Ivoire (où la maladie a été signalée pour la première fois en 1942), avec pour objectif un monde libéré de la PPR d'ici à 2030;

Prenant note du partenariat stratégique établi avec l'OIE et plusieurs autres institutions mondiales et régionales, et avec des partenaires fournisseurs de ressources, des institutions de recherche, des organisations de la société civile, ainsi que la participation particulière de l'*Agence internationale de l'énergie atomique* (AIEA) au transfert de technologies et à l'établissement d'un réseau de laboratoires;

Confirmant les données qui montrent de plus en plus clairement que de nombreuses espèces sauvages de petits ruminants peuvent être infectées par le virus de la peste des petits ruminants, avec des répercussions graves sur le maintien potentiel du virus au sein des communautés d'hôtes susceptibles, et la menace que le virus de la PPR pourrait faire peser sur la conservation des populations sauvages, y compris des espèces menacées d'extinction, et sur la résilience des écosystèmes;

Appelant l'attention des Membres de la FAO sur le fait que l'éradication mondiale de la PPR d'ici à 2030 contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier des ODD 1, 2, 3, 5, 8, 12, 15 et 17;

Réaffirmant le soutien accordé par la Conférence de la FAO, à sa trente-neuvième session (juin 2015), au Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants;

Notant que, de la même manière, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, à sa quatre-vingt-quatrième session générale (mai 2016), a adopté la résolution n° 25 à l'appui du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants;

1. **Réaffirme le soutien accordé** aux activités menées par la FAO en vue d'éradiquer la PPR d'ici à 2030, y compris par l'intermédiaire du partenariat établi avec l'OIE, et en étroite coordination avec les Membres de la FAO, les représentants des agriculteurs, les associations

féminines, les institutions mondiales et régionales, les institutions de recherche, les organisations de la société civile, le secteur privé et les autres partenaires;

2. **Demande** à la FAO de travailler avec les partenaires concernés, à l'établissement d'un fonds fiduciaire spécial aux fins de: a) la coordination des campagnes de vaccination là où celles-ci s'avèrent nécessaires; b) l'augmentation de la surveillance et le renforcement de l'analyse de données; c) la facilitation de la recherche;

3. **Encourage** la FAO à établir, en étroite collaboration avec l'OIE et d'autres partenaires, un mécanisme permettant d'assurer la coordination mondiale de la mise en œuvre du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants;

4. **Invite instamment** les partenaires fournisseurs de ressources et la communauté de développement en général à se joindre aux efforts menés par les pays touchés et à risque pour combler les lacunes en matière de financement, en vue de la mise en œuvre du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants, et de la réalisation, à terme, de l'objectif d'un monde libéré de la PPR d'ici à 2030.

Annexe D

Projet de résolution de la Conférence

Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux

LA CONFÉRENCE,

Reconnaissant que le pastoralisme est un mode de vie dynamique et porteur de changement lié à des écosystèmes, des cultures et des identités plurielles, à des connaissances traditionnelles et à une coexistence de longue date avec la nature;

Réaffirmant que des parcours en bonne santé sont indispensables en ce qu'ils contribuent à la croissance économique, à la résilience des moyens d'existence et au développement durable du pastoralisme;

Conscients qu'un nombre considérable d'éleveurs pastoraux dans le monde vivent sur des parcours et que le pastoralisme est pratiqué sous des formes très diverses à l'échelle planétaire;

Notant que plus de la moitié de la surface terrestre émergée est classée dans la catégorie des parcours et que ces régions sont affectées par un important phénomène de désertification, notamment dans les pays constitués de vastes zones arides;

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies qui proclament la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, ainsi que la nécessité d'apporter un appui aux éleveurs pastoraux et à la gestion durable des parcours;

Prenant acte du fait qu'il faut que les efforts déployés en faveur de la pérennité des parcours et du pastoralisme soient transposés rapidement à grande échelle de manière à contribuer véritablement à la concrétisation des objectifs de développement durable;

Reconnaissant que les parcours et le pastoralisme ont fait l'objet d'une «indifférence bienveillante» dans de nombreux pays et qu'ils sont aujourd'hui confrontés à plusieurs défis à relever de toute urgence de par le monde;

Rappelant qu'il est nécessaire de protéger juridiquement les ressources naturelles, afin de gérer les zones de pâturage, la faune, les points d'eau, le déplacement des animaux d'élevage, les risques et la résilience, et de permettre l'aménagement du territoire et la gestion des écosystèmes par les éleveurs pastoraux et les entités publiques compétentes;

Soulignant également que des chaînes de valeur pastorales productives, bien établies et justes, peuvent proposer des perspectives économiques équitables et mettre fin à la pauvreté de divers groupes de population;

Reconnaissant que la FAO œuvre depuis longtemps à l'appui des parcours durables et des éleveurs pastoraux par l'intermédiaire de plusieurs de ses approches et domaines thématiques;

Reconnaissant les importantes contributions apportées par le milieu scientifique, les organisations non gouvernementales, les associations d'éleveurs pastoraux et d'autres acteurs de la société civile concernés, notamment s'agissant des nouvelles approches destinées à assurer le développement durable;

Reconnaissant également l'utilité des parcours durables et du pastoralisme pour plusieurs sous-programmes et domaines thématiques des Nations Unies, notamment pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Fonds international de développement agricole, et reconnaissant les efforts conjoints qu'ils mènent avec les partenaires intergouvernementaux et les partenaires du secteur privé et de la société civile;

Soulignant que les coûts liés à la célébration de l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux et la participation de la FAO seront couverts par des ressources extrabudgétaires à déterminer;

Constatant que les États Membres ont abattu un travail considérable concernant les parcours et le pastoralisme;

Invitant les États Membres à renforcer plus avant les compétences du secteur de l'élevage pastoral et à poursuivre ou accroître les investissements responsables dans le secteur, notamment s'agissant des pratiques de gestion durable des terres, de l'amélioration ou de la régénération des écosystèmes, de l'accès aux marchés, de la santé et de la reproduction des animaux, et du renforcement des services de vulgarisation en matière d'élevage, en vue d'améliorer la productivité, de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et de préserver et de favoriser la biodiversité;

Demande au Directeur général de communiquer la présente résolution au Secrétaire général de l'ONU pour que l'Assemblée générale des Nations Unies étudie la possibilité, à sa prochaine session, de proclamer l'année 2026 Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux.

Annexe E

Projet de résolution de la Conférence

Année internationale de la santé des végétaux

LA CONFÉRENCE,

Prenant acte du fait que la CMP, à sa douzième session (2017), a approuvé la proclamation d'une Journée internationale de la santé des végétaux comme l'un des principaux aboutissements de l'Année internationale de la santé des végétaux, et que le Comité directeur international de l'Année internationale l'a également entérinée,

Notant que des végétaux en bonne santé constituent la base de toute vie sur terre, des fonctions des écosystèmes, de la sécurité alimentaire et de la nutrition,

Constatant que la santé des végétaux est fondamentale pour une intensification durable de l'agriculture, laquelle est nécessaire pour nourrir une population mondiale croissante,

Reconnaissant que les végétaux représentent plus de 80 pour cent de notre alimentation,

Affirmant que la santé des végétaux est essentielle pour faire face aux pressions que représente une population en expansion et qu'il est extrêmement important d'œuvrer à la promotion de la santé des végétaux, afin que la communauté internationale soit en mesure de garantir des ressources végétales pour assurer la sécurité alimentaire mondiale sur la base d'écosystèmes stables et durables,

Constatant que la préservation de la santé des végétaux permet de protéger l'environnement, les forêts et la biodiversité contre les organismes nuisibles et les maladies des végétaux et qu'elle contribue aux efforts visant à réduire la faim, la malnutrition et la pauvreté,

Rappelant qu'il est nécessaire et urgent de susciter une prise de conscience et de promouvoir et de faciliter une action en matière de gestion phytosanitaire afin de concrétiser les objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies pour 2030,

Persuadée qu'une Journée internationale de la santé des végétaux permettrait de mettre en place une plateforme et d'encourager les interventions destinées à promouvoir et à mettre en œuvre des activités en faveur de la préservation et de la pérennité des ressources végétales mondiales, ainsi que de susciter une prise de conscience quant à l'importance que revêt la santé des végétaux au regard de problèmes d'envergure mondiale, y compris la faim, la pauvreté et les menaces qui pèsent sur l'environnement,

Affirmant qu'il est urgent de sensibiliser sans relâche le public quant à l'importance de la santé des végétaux pour la sécurité alimentaire, le droit à une nourriture adéquate et les fonctions des écosystèmes,

Reconnaissant l'importance cruciale des végétaux sains sur le développement agricole, la biodiversité, la sécurité alimentaire et la nutrition, le Comité a lancé un appel en faveur d'une collaboration internationale forte, notamment grâce à la coopération Sud-Sud et à l'harmonisation des normes et à l'établissement de nouvelles normes,

Soulignant que les dépenses supplémentaires découlant de la célébration de la Journée internationale de la santé des végétaux doivent être financées au moyen de contributions volontaires, y compris des fonds du secteur privé,

Demande au Directeur général de transmettre la présente résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin que l'Assemblée générale des Nations Unies examine s'il convient de proclamer le 12 mai Journée internationale de la santé des végétaux.

Annexe F

Projet de résolution de la Conférence

Année internationale du palmier dattier

LA CONFÉRENCE,

Considérant la nécessité de sensibiliser d'urgence aux avantages économiques de la production durable de dattes;

Reconnaissant l'importante contribution des dattes à l'adaptation au changement climatique;

Prenant note de l'importance de l'agriculture et des pratiques de production durables pour les moyens d'existence de millions de familles d'agriculteurs ruraux et de petits exploitants agricoles dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et dans d'autres régions du monde;

Consciente de la contribution historique des dattes à la sécurité alimentaire, à la nutrition, aux moyens d'existence et aux revenus des petits exploitants agricoles;

Consciente qu'il est à présent nécessaire d'inciter les marchés à reconnaître les avantages des dattes et de promouvoir des chaînes de valeur efficaces en privilégiant des opérations novatrices en matière de mécanisation, de numérisation et de services après récolte;

Reconnaissant la grande diversité génétique des dattiers et leurs capacités d'adaptation à des conditions de production variées et des exigences diverses en matière de commercialisation;

Reconnaissant que le palmier dattier est une source importante de revenus et qu'il est nécessaire d'autonomiser les jeunes et les femmes par des programmes d'éducation afin d'assurer la qualité de l'alimentation des familles et de développer des systèmes agrocommerciaux qui incluent les produits dérivés de cette plante;

Reconnaissant que la célébration d'une Année internationale du palmier dattier par la communauté internationale contribuerait sensiblement à mieux faire connaître le fait que cette plante se prête à être cultivée de manière durable dans des conditions climatiques défavorables, tout en orientant les politiques vers l'amélioration de l'efficacité des chaînes de valeur;

Soulignant que les coûts liés à la célébration de l'Année internationale et la participation de la FAO seront couverts par des ressources extrabudgétaires à déterminer;

Demande au Directeur général de communiquer la présente résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour que l'Assemblée générale des Nations Unies étudie la possibilité, à sa prochaine session, de proclamer l'année 2027 Année internationale du palmier dattier.

Annexe G**Projet de résolution de la FAO****Comptes vérifiés de la FAO 2019**

LA CONFÉRENCE,

Ayant examiné le rapport de la cent soixante-cinquième session du Conseil,

Ayant examiné les comptes vérifiés de la FAO pour 2019 et le rapport du Commissaire aux comptes y afférent,

Approuve les comptes vérifiés.

Annexe H

**Calendrier provisoire 2020-2022 des sessions des organes directeurs de la FAO,
du FIDA et du PAM et des autres réunions principales**

	2021		2022	
JANVIER				
FÉVRIER	COFI (34 ^e) CSA (47 ^e) FIDA/CG PAM	1-5 8-12 15-19 22-26	NERC (36 ^e) FIDA/CG ARC (32 ^e) PAM	7-11 14-18 21-25 28/2 - 4/3
MARS	CQCJ (112 ^e) CP (73 ^e) FC (184 ^e) PC (130 ^e)	8-10 10-12 22-26 22-26	LARC (37 ^e) CQCJ (114 ^e)	7-11 21-23
AVRIL	FIDA/CA CL (166 ^e)*	19-23 26-30	APRC (36 ^e) FIDA/CA	4-8 25-29
MAI			ERC (33 ^e) FC (188 ^e) PC (132 ^e)	2-6 16-20 16-20
JUIN	FC (185 ^e) (PAM)* PAM	7-9 21-25	FC (189 ^e) (PAM) CL (169 ^e) PAM CODEX (45 ^e) (Rome)	1-3 6-10 20-24 27/6 - 1/7
JUILLET	CODEX (44 ^e) C (42 ^e) CL (167 ^e)	5-9 (Genève) 12-16 19	CP (74 ^e) COAG (28 ^e)	13-15 18-22
AOÛT				
SEPTEMBRE	FIDA/CA CRGAA (18 ^e)*	13-17 27/9 - 1/10	COFI (35 ^e) FIDA/CA	5-9 12-16
OCTOBRE	CSA (48 ^e) JMA CQCJ (113 ^e) FC (186 ^e) (PAM)*	11-15 15 (vendredi) 25-27 28-29	COFO (26 ^e) JMA CSA (49 ^e) CQCJ (115 ^e) FC (190 ^e) (PAM)	3-7 17 (lundi) 17-21 24-26 27-28
NOVEMBRE	FC (187 ^e)* PC (131 ^e) PAM CL (168 ^e)	8-12 8-12 15-19 29/11 - 3/12	FC (191 ^e) PC (133 ^e) PAM	7-11 7-11 14-18
DÉCEMBRE	FIDA/CA	13-17	CL (170 ^e) FIDA/CA	5-9 12-16

Pâques: 4 avril 2021
Pâque orthodoxe: 2 mai 2021
Ramadan: 13 avril - 12 mai 2021
Aïd el-Fitr: 13 mai 2021
Aïd el-Adha: 20 juillet 2021

Pâques: 17 avril 2022
Pâque orthodoxe: 24 avril 2022
Ramadan: 2 avril - 1^{er} mai 2022
Aïd el-Fitr: 2 mai 2022
Aïd el-Adha: 10 juillet 2022

APRC	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	ERC	Conférence régionale pour l'Europe
ARC	Conférence régionale pour l'Afrique	FC	Comité financier
C	Conférence	FIDA/CA	Conseil d'administration du FIDA
CL	Conseil	FIDA/CG	Conseil des gouverneurs du FIDA
CP	Comité des produits	INARC	Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord
CQCJ	Comité des questions constitutionnelles et juridiques	JMA	Journée mondiale de l'alimentation
CRGAA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	LARC	Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	NERC	Conférence régionale pour le Proche-Orient
COAG	Comité de l'agriculture	PAM	Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial
CODEX	Commission du Codex Alimentarius	PC	Comité du Programme
COFI	Comité des pêches		
COFO	Comité des forêts		

* Modifications par rapport au calendrier présenté à la session précédente du Conseil.

COMITÉ DU PROGRAMME (juillet 2019 - juillet 2021)

Président

M. Hans Hoogeveen (Pays-Bas)

Membres

Argentine (M^{me} María Cristina Boldorini)*
Canada (M^{me} Jennifer Fellows)
Chili (M^{me} Tamara Villanueva)
Chine (M. Ni Hongxing)
France (M^{me} Delphine Borione)*
Iran (Rép. islamique d') (M. Mohammad Hossein Emadi)*

Jordanie (M. Salah Yousef Ahmad Al-Tarawneh)*
Malaisie (M. Muhammad Rudy Khairudin Mohd Nor)*
Mali (M^{me} Traore Halimatou Kone)
Nouvelle-Zélande (M. Don Syme)
Royaume-Uni (M^{me} Terri Sarch)
Zambie (M. Kayoya Masuhwa)

* Pour de plus amples renseignements sur les remplaçants des représentants, voir: <http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/programme-committee/substitute-representatives/fr/>

COMITÉ FINANCIER (juillet 2019 - juillet 2021)

Présidente

M^{me} Imelda Smolcic
(Uruguay)

Membres

Allemagne (M. Heiner Thofern)*
Australie (M^{me} Lynda Hayden)*
Bangladesh (M. Manash Mitra)
Brésil (M. Rodrigo Estrela de Carvalho)
Égypte (M. Haitham Abdelhady)
États-Unis d'Amérique (M^{me} Emily Katkar)*

Éthiopie (M. Mitiku Tesso Jebessa)*
Fédération de Russie (M. Vladimir Kuznetsov)*
Japon (M. Toru Hisazome)*
Mexique (M. Benito Santiago Jiménez Sauma)
Niger (M^{me} Rahila Rabiou Tahirou)
Soudan (M. Sid Ahmed Alamain Hamid Alamain)

* Pour de plus amples renseignements sur les remplaçants des représentants, voir: <http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>

COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES (juillet 2019 - juillet 2021)

Présidente

M^{me} Daniela Rotondaro
(Saint-Marin)

Membres

Espagne (M. Rafael Osorio de Rebellón)
États-Unis d'Amérique (M^{me} Emily Katkar)*
Fidji (M^{me} Esala Nasayi)*
Gabon (M. Charles Essonghe)

Jordanie (M. Ali Albsoul)
Nicaragua (M^{me} Mónica Robelo Raffone)*
Philippines (M. Theodore Andrei Bauzon)*

* Pour de plus amples renseignements sur les remplaçants des représentants, voir: <http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/cclm/substitute-representatives/fr/>

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM 2020

Mandat prenant fin le

Élu par le Conseil de la FAO

Élu par l'ECOSOC

31 décembre 2020

Algérie (A)
Brésil (C)
Danemark (D)¹
Guinée équatoriale (A)²
Norvège (D)¹
Pologne (E)

Chine (B)
Guatemala (C)
Hongrie (E)
Japon (D)
Lesotho (A)
Royaume-Uni (D)

31 décembre 2021

Côte d'Ivoire (A)³
États-Unis d'Amérique (D)
Inde (B)⁴
Koweït (B)⁵
Pays-Bas (D)
Pérou (C)⁶

Autriche (D)⁹
Burkina Faso (A)
Fédération de Russie (E)
Iran (République islamique d') (B)
République de Corée (B)
Suède (D)

31 décembre 2022

Allemagne (D)
Angola (A)⁷
Arabie saoudite (B)
Argentine (C)⁸
Canada (D)
Somalie (A)

Australie (D)
Burundi (A)
Cuba (C)
Espagne (D)
Madagascar (A)
Turkmenistan (B)

¹ Le Danemark et la Norvège ont remplacé la Belgique et l'Irlande pour la durée de leurs mandats respectifs restant à courir, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

² Sièges occupés par roulement et qui reviennent à un pays de la liste A pour la période 2018-2020, à savoir la Guinée équatoriale.

³ La Côte d'Ivoire a remplacé le Nigéria du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, un accord ayant été trouvé pour partager un siège qui est pourvu par le Conseil de la FAO.

⁴ L'Inde a remplacé l'Afghanistan du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, un accord ayant été trouvé pour partager un siège qui est pourvu par le Conseil de la FAO.

⁵ Le Koweït et l'Afghanistan ont trouvé un accord pour partager un siège pourvu par le Conseil de la FAO, le Koweït siégeant en 2019 et 2020 et l'Afghanistan en 2021.

⁶ Le Pérou a remplacé le Mexique du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, un accord ayant été trouvé pour partager un siège qui est pourvu par le Conseil de la FAO.

⁷ L'Angola et l'Afrique du Sud ont trouvé un accord pour partager un siège pourvu par le Conseil de la FAO, l'Angola siégeant en 2020 et 2021 et l'Afrique du Sud en 2022.

⁸ L'Argentine et la République dominicaine ont trouvé un accord pour partager un siège pourvu par le Conseil de la FAO, l'Argentine siégeant en 2020 et la République dominicaine en 2021 et 2022.

⁹ L'Autriche a remplacé la Suisse pour la durée de son mandat restant à courir, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021. L'Autriche démissionnera le 31 décembre 2020 et l'Italie lui succédera jusqu'à la fin du mandat, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

MEMBRES DE LA FAO

194 États Membres
2 Membres associés
1 Organisation Membre

Afghanistan	Guatemala	Paraguay
Afrique du Sud	Guinée	Pays-Bas
Albanie	Guinée-Bissau	Pérou
Algérie	Guinée équatoriale	Philippines
Allemagne	Guyana	Pologne
Andorre	Haïti	Portugal
Angola	Honduras	Qatar
Antigua-et-Barbuda	Hongrie	République arabe syrienne
Arabie saoudite	Îles Cook	République centrafricaine
Argentine	Îles Féroé (Membre associé)	République de Corée
Arménie	Îles Marshall	République de Moldova
Australie	Îles Salomon	République démocratique du Congo
Autriche	Inde	République démocratique populaire lao
Azerbaïdjan	Indonésie	République dominicaine
Bahamas	Iran (République islamique d')	République populaire démocratique de Corée
Bahreïn	Iraq	République-Unie de Tanzanie
Bangladesh	Irlande	Roumanie
Barbade	Islande	Royaume-Uni
Bélarus	Israël	Rwanda
Belgique	Italie	Sainte-Lucie
Belize	Jamaïque	Saint-Kitts-et-Nevis
Bénin	Japon	Saint-Marin
Bhoutan	Jordanie	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Bolivie (État plurinational de)	Kazakhstan	Samoa
Bosnie-Herzégovine	Kenya	Sao Tomé-et-Principe
Botswana	Kirghizistan	Sénégal
Brésil	Kiribati	Serbie
Brunéi Darussalam	Koweït	Seychelles
Bulgarie	Lesotho	Sierra Leone
Burkina Faso	Lettonie	Singapour
Burundi	Liban	Slovaquie
Cabo Verde	Libéria	Slovénie
Cambodge	Libye	Somalie
Cameroun	Lituanie	Soudan
Canada	Luxembourg	Soudan du Sud
Chili	Madagascar	Sri Lanka
Chine	Malaisie	Suède
Chypre	Malawi	Suisse
Colombie	Maldives	Suriname
Comores	Mali	Tadjikistan
Congo	Malte	Tchad
Costa Rica	Maroc	Tchéquie
Côte d'Ivoire	Maurice	Thaïlande
Croatie	Mauritanie	Timor-Leste
Cuba	Mexique	Togo
Danemark	Macédoine du Nord	Tokélaou (Membre associé)
Djibouti	Micronésie (États fédérés de)	Tonga
Dominique	Monaco	Trinité-et-Tobago
Égypte	Mongolie	Tunisie
El Salvador	Monténégro	Turkménistan
Émirats arabes unis	Mozambique	Turquie
Équateur	Myanmar	Tuvalu
Érythrée	Namibie	Ukraine
Espagne	Nauru	Union européenne (Organisation Membre)
Estonie	Népal	Uruguay
Eswatini	Nicaragua	Vanuatu
États-Unis d'Amérique	Niger	Venezuela (République bolivarienne du)
Éthiopie	Nigéria	Viet Nam
Fédération de Russie	Nioué	Yémen
Fidji	Norvège	Zambie
Finlande	Nouvelle-Zélande	Zimbabwe
France	Oman	
Gabon	Ouganda	
Gambie	Ouzbékistan	
Géorgie	Pakistan	
Ghana	Palaos	
Grèce	Panama	
Grenade	Papouasie-Nouvelle-Guinée	